

FORVIS MAZARS SA

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 8.320.000 euros

Siège social : Tour Exaltis – 61, rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE

784 824 153 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 19 MAI 2025

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq,
Et le dix-neuf mai, à midi,

Les actionnaires de la société **FORVIS MAZARS SA** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social et par visio-conférence conformément aux dispositions de l'article L.225-103-1 du Code de commerce, sur convocation qui leur a été faite par lettre individuelle par le Directoire.

Il a été dressé électroniquement une feuille de présence, mentionnant les votes effectués à distance par voie électronique, via la plateforme Neovote et dans le délai prévu par la loi, préalablement à la présente réunion. Cette feuille de présence a été signée par chaque actionnaire présent en son nom propre.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau :

- Monsieur Dominique MULLER préside l'Assemblée, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance ;
- Les fonctions de scrutateurs sont remplies par Messieurs Olivier LENEL et Bruno MORAEL, actionnaires présents acceptant ces fonctions ;
- Les fonctions de secrétaire sont remplies par Madame Badra BACHIR.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance détiennent ensemble 709 820 actions sur les 808 491 actions ayant droit de vote, sur un total de 832.000 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La société GEREC, représentée par Monsieur Damien FERRY et Madame Julie MAZZARDI, co-Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente.

La société EMERSON AUDIT, représentée par Monsieur Gabriel de VILLEPIN, co-Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente.

Madame Clémence BALDINI, représentante le Comité Social et Economique, régulièrement convoqué, est absente.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la Société ;
- La copie de l'avis de convocation adressé aux co-Commissaires aux comptes et à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence et les pouvoirs donnés par les actionnaires représentés ;
- Le rapport du Directoire ;
- Le projet de statuts modifiés de la Société ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Directoire.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide de transférer le siège social de la Société de Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE au 45 rue Kléber – 92300 LEVALLOIS-PERRET, à compter du 1^{er} juin 2025 :

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit, avec effet au 1^{er} juin 2025 :

« ARTICLE 4 –SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé : **45 rue Kléber – 92300 LEVALLOIS- PERRET.***

Ce siège social a été fixé conformément aux dispositions de l'article R.821-88 du Code de commerce.

Le déplacement du siège social en tout lieu sur le territoire français est décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. »

Cette résolution est soumise au vote des actionnaires présents ou représentés, par voie électronique, via la plateforme de vote Néovote.

Au vu des résultats combinés de ce vote et des votes à distance par voie électronique effectués préalablement à la présente réunion, cette résolution est adoptée par 696 763 voix présentes, représentées ou exprimées au moyen du vote à distance, 4304 voix ayant voté contre et 8753 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est soumise au vote des actionnaires présents ou représentés, par voie électronique, via la plateforme de vote Néovote.

Au vu des résultats combinés de ce vote et des votes à distance par voie électronique effectués préalablement à la présente réunion, cette résolution est adoptée par 709 620 voix présentes, représentées ou exprimées au moyen du vote à distance, 0 voix ayant voté contre et 200 voix s'étant abstenues.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

DocuSigned by:
Dominique MULLER
BB74BD4B0A704E6...

Dominique MULLER
Président du Conseil de Surveillance

DocuSigned by:
Olivier LENEL
ACDCA7596C8345E...

Olivier LENEL
Scrutateur

DocuSigned by:
Bruno MORAEL
5C0D32564DB64C9...

Bruno MORAEL
Scrutateur

Signé par :
BACHIR Badra
F8C62EDE079941F...

Badra BACHIR
Secrétaire